

TR: Révision allégée n°3 - Examen conjoint des PPA et PPC

Sophie Martineau <sophie.martineau@thouars-communaute.fr>

Mer 10/01/2024 08:40

À :Nora Guendouzi <nora.guendouzi@thouars-communaute.fr>

Sophie MARTINEAU

Pôle Aménagement Durable du Territoire

05 49 66 68 68

Communauté de Communes du Thouarsais

Pôle ADT - 5 rue Anne Desrays 79100 THOUARS

De : Manuel MIRLYAZ <manuel.mirlyaz@cnpf.fr>

Envoyé : jeudi 4 janvier 2024 09:34

À : Sophie Martineau <sophie.martineau@thouars-communaute.fr>

Objet : Re: Révision allégée n°3 - Examen conjoint des PPA et PPC

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre invitation à la réunion du 06/02/23 concernant le projet de révision n°3 de votre PLUI et nous vous en remercions.

A la lecture des documents transmis, nous ne sommes pas concernés par le projet d'extension de l'entreprise Matex. En effet, l'extension concerne des parcelles agricoles.

Nous émettons un avis favorable dans la limite de notre champ de compétence.

En restant à votre disposition,
Cordialement,
Manuel.

Manuel Mirlyaz

Chargé de missions

Nouvelle-Aquitaine - antenne de Poitiers

15 rue de la Croix de la Cadoue

BP 40110

86240 SMARVES

Portable : 06 89 87 79 32

Tél. : 05 49 52 23 08

www.nouvelle-aquitaine.cnpf.fr





**Meilleurs vœux
2024**
à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

----- Message transféré -----

Sujet : Révision allégée n°3 - Examen conjoint des PPA et PPC

Date : Wed, 13 Dec 2023 08:14:47 +0000

De : Sophie Martineau <sophie.martineau@thouars-communaute.fr>

Pour : catherine.delagarde@sncf.fr <catherine.delagarde@sncf.fr>, ddt-spph-plan@deux-sevres.gouv.fr <ddt-spph-plan@deux-sevres.gouv.fr>, esthelle.mercier@crpf.fr <esthelle.mercier@crpf.fr>, franck.jonchier@deux-sevres.gouv.fr <franck.jonchier@deux-sevres.gouv.fr>, INAO-ANGERS@inao.gouv.fr <INAO-ANGERS@inao.gouv.fr>, lionel.boutin@sncf.fr <lionel.boutin@sncf.fr>, m.mattei@parc-loire-anjou-touraine.fr <m.mattei@parc-loire-anjou-touraine.fr>, magali.prevost@cmds.chambagri.fr <magali.prevost@cmds.chambagri.fr>, morgane.coic@nouvelle-aquitaine.fr <morgane.coic@nouvelle-aquitaine.fr>, raphaelle.caule@nouvelle-aquitaine.fr <raphaelle.caule@nouvelle-aquitaine.fr>, v.vallee@cma-niort.fr <v.vallee@cma-niort.fr>, actions-etat@deux-sevres.pref.gouv.fr <actions-etat@deux-sevres.pref.gouv.fr>, aubertmc2@aol.com <aubertmc2@aol.com>, brigitte.reau@nouvelle-aquitaine.fr <brigitte.reau@nouvelle-aquitaine.fr>, caroline.faure@nouvelle-aquitaine.fr <caroline.faure@nouvelle-aquitaine.fr>, claudie.hay@deux-sevres.fr <claudie.hay@deux-sevres.fr>, direction@deux-sevres.chambagri.fr <direction@deux-sevres.chambagri.fr>, herve.cochetel@deux-sevres.fr <herve.cochetel@deux-sevres.fr>, laure.giraudon@deux-sevres.fr <laure.giraudon@deux-sevres.fr>, morgane.couffeau@nouvelle-aquitaine.fr <morgane.couffeau@nouvelle-aquitaine.fr>, n.guignard@cci79.com <n.guignard@cci79.com>, poitou-charentes@crpf.fr <poitou-charentes@crpf.fr>, s.raymond@cci79.com <s.raymond@cci79.com>, sylvain.provost@developpement-durable.gouv.fr <sylvain.provost@developpement-durable.gouv.fr>, udap.deux-sevres@culture.gouv.fr <udap.deux-sevres@culture.gouv.fr>, urbanisme-commercial@nouvelle-aquitaine.fr <urbanisme-commercial@nouvelle-aquitaine.fr>

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Thouarsais a lancé un projet de révision allégée n°3 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme le dossier doit faire l'objet d'un examen conjoint de l'État, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, de la commune concernée et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9.

Je vous convie donc à une réunion le **mardi 6 février 2024 à 14h30** (Salle Oïkos, Pôle ADT, 5 rue Anne Desrays, 79100 THOUARS).

Vous trouverez le dossier présentant le projet de révision allégée n°3 sous le lien suivant :

https://ccthouarsais-my.sharepoint.com/:f/g/personal/nora_guendouzi_thouars-communaute_fr/EuqEjK8HxtlJqqrI7jzcWwYBQu1zTHyla9xmnCchiSTT2A?e=rhHZrD .

Nous vous remercions de nous adresser vos observations dans un délai maximal de 3 mois à compter de ce jour. Sans remarque de votre part, votre avis sera considéré comme favorable.

Cordialement

Sophie MARTINEAU

Pôle Aménagement Durable du Territoire

05 49 66 68 68

Communauté de Communes du Thouarsais

Pôle ADT - 5 rue Anne Desrays

79100 THOUARS

www.thouars-communauté.fr

www.projets-thouarsais.fr

